**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande

**Band:** 33 (1907)

Heft: 3

**Sonstiges** 

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### Annexes pour W.-C.

Ce sont deux petites édicules en maçonnerie de briques à l'Est de l'atelier et à l'Ouest des remises; ils sont semblables et comprennent deux cabinets, un urinoir et de grands lavabos.

#### Annexe pour sable.

Petite construction en plots de ciment garnissant une ossature métallique couverte en ciment ligneux. Elle contient l'approvisionnement de sable sec pour les voitures et a été placée à l'entrée des remises pour être d'un abord facile, la revision des sablières ayant toujours lieu avant le départ des voitures.

(A suivre.)

# Divers.

Etude d'un bâtiment pour grande salle et aménagement de la place de la Riponne, à Lausanne!.

I<sup>et</sup> projet retenu pour le concours au 2° degré : Projet « A. B. C. » de M. Albert Gisler, architecte, de Bâle, à Hanorre,

Nous reproduisons à la page 34 les planches caractéristiques de ce projet. Nous publierons de même les autres projets.

## SOCIÉTÉS

## Société fribourgeoise des Ingénieurs et Architectes.

Séance du 28 décembre 1906.

Présidence, M. Gremaud, ingénieur cantonal, président. Cette séance a réuni l'utile à l'agréable.

Le programme comprenait, comme l'année précédente, une partie administrative et instructive et une partie récréative (Arbre de Noël).

Liquidation d'affaires administratives.

Rapport de notre délégué à l'assemblée de la Commission, à Olten, chargée d'étudier les conditions du concours et d'adjudication des travaux.

Pour nous préparer au 2° acte, M. le Président donne lecture de deux articles humoristiques parus dans le *Petit Journal illustré*.

On passe ensuite à la partie récréative de la soirée et on procéde à l'allumage de l'arbre orné de nombreux dons offerts par les sociétaires. Pendant cette opération préalable, on exécute en chœur le chant bien connu « O Tannenbaum ».

On procède ensuite à différents jeux, tels que : tombola, loterie et mises au plus offrant pour disposer des lots ornant l'arbre.

La soirée se termine vers 1 heure du matin, par des productions individuelles, chants d'ensemble, discours, déclamations, etc.

Le Président souhaite aux collègues un heureux retour dans leurs foyers et les remercie d'avoir, par leur générosité, contribué à la réussite de cette petite fête familiale. Assemblée générale statulaire du 13 janvier 1907.

La Société fribourgoise des ingénieurs et architectes a tenu son assemblée générale statutaire, le 13 janvier dernier, à  $10^{4}/_{2}$  heures du matin, à l'hôtel du Faucon, sous la présidence de M. A. Gremaud, ingénieur cantonal, président.

Le programme de celle-ci comportait :

I. — A 10  $\frac{1}{2}$  h. du matin, séance;

II. — A 12  $\frac{1}{2}$  h., banquet.

#### I. — Séance.

Liquidation d'affaires administratives.

4º Rapport du président sur la marche de la société en 1906: Ce rapport est présenté au banquet. Cet usage a été admis depuis longtemps, pour le motif que le banquet est toujours plus fréquenté que la séance.

2º Reddition des comptes:

Il résulte du rapport détaillé du caissier que nos finances sont prospères. Notre stock d' « Albums de fête » diminue toujours et nous apporte de nouvelles ressources.

3º Rapport sur le « Fribourg artistique à travers les âges » :
Dans son rapport sur le « Fribourg artistique », M. Labastron, président du comité de rédaction, se plaint comme toujours de ce que le nombre des abonnés n'est pas plus considérable. Les comptes bouclent sans déficit grâce aux subsides de l'Etat et la ville de Fribourg.

Le « Fribourg artistique » vient d'atteindre maintenant sa  $18^{\rm e}$  année d'existence.

Le stock des volumes en magasin qui, l'année dernière formait une pile de 15 m., s'est augmenté encore!

M. Labastron fait ensuite observer ce qui suit:

« Vous n'ignorez pas que le « Fribourg artistique » doit avoir recours surtout à l'art religieux et que c'est, inspirés par la religion, que nos artistes : architectes, sculpteurs, peintres, orfèvres, peintres-verriers, etc., ont produit dans notre pays les plus belles œuvres qui enrichissent nos églises et les musées. Ce sont ces œuvres, que nous avons reproduites, qui ont fourni les plus belles planches de notre publication.

» Malheureusement grâce à l'incurie et à l'ignorance nous voyons ces œuvres d'art disparaître de notre canton pour aller enrichir les musées étrangers. On les remplace dans nos églises par des peintures banales, des statues de saints polychromées et des ornements en clinquant.

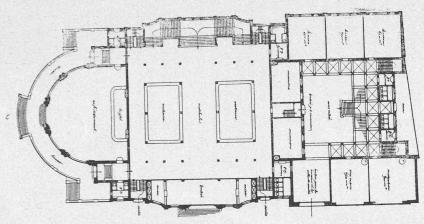
» Pour obvier à cet état de chose et afin de mettre un arrêt à cette dilapidation, le Haut Conseil d'Etat a nommé une Commission pour la conservation des monuments historiques et religieux et, mieux que cela, il a nommé un commissaire chargé, comme en France, d'inventorier tous les objets précieux qui se trouvent encore dans les sacristies et les églises et d'en défendre la vente. — Comme en France encore, M. le Commissaire du Gouvernement n'a pas été toujours bien accueilli dans certaines localités de notre canton.

» C'est grâce à ces précautions, un peu tardives, que nous avons pu admirer l'année dernière à l'exposition de l'*Art religieux*, des broderies d'une grande richesse et des objets d'orfévrerie religieuse dùs à nos premiers artistes des siècles passés.

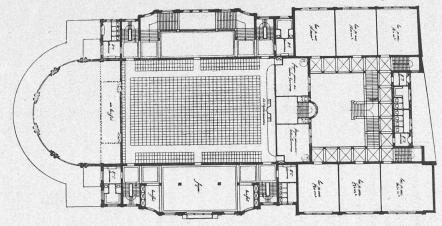
» Notre « Fribourg artistique » a pour but de former le goût et d'instruire et, outre cela, de prouver que nos pères aimaient le beau et savaient l'apprécier ».

M. Labastron conclut de ce qui précède que tous les établissements religieux devraient être abonnés au « Fribourg artistique » afin que les professeurs de ces établissements puissent mieux instruire et former le goût des jeunes élèves dont l'éducation et l'instruction leur est confiée. Ceux-ci, appelés plus tard à diriger les diverses paroisses du diocèse, conserve-

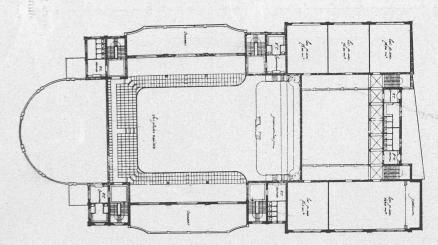
<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir Nº du 25 décembre 1906, page 289.



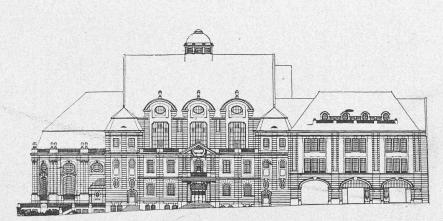
1. Plan du rez-de-chaussée.



2. Plan du premier étage.



3. Plan du deuxième étage.



4. Façade sur le Chemin-Neuf.

Iª projet : « A. B. C. » de M. Albert Gisler, architecte, de Bâle, à Hanovre.